



A Carcassonne, le 2 octobre 2020

Point de situation COVID-19 dans l'Aude **Semaine du 28 septembre**

➤ **Situation sanitaire**

Dans l'Aude, la situation sanitaire s'est progressivement dégradée au cours de l'été : le taux d'incidence a dépassé le seuil de vigilance le 17 août (10,5 pour 100 000 habitants), et le seuil d'alerte de 50 a été franchi le 9 septembre dernier, pour atteindre au 30 septembre 65,5.

Logiquement, l'Aude a été classée en zone de circulation active du virus le 12 septembre 2020, puis classé en zone d'alerte (premier niveau) le 23 septembre dernier. Cette progression se traduit par un nombre de contaminations et de cas contacts en nette augmentation depuis la fin août : on est ainsi passé d'une vingtaine de cas par jour fin août à une quarantaine de cas par jour fin septembre.

Si cette progression est constante, elle reste relativement maîtrisée par rapport au reste de la région Occitanie. Ainsi, le taux d'incidence audois est moitié moins élevé que la moyenne régionale qui s'établit à 118,9. Avec le département du Lot, il s'agit du taux d'incidence le plus bas de la région. De même, le taux de positivité s'élève au 30 septembre à 5,3 % contre 7,8 % en moyenne au niveau régional.

En revanche, la tranche d'âge des audois de 20 à 30 ans connaît un taux d'incidence de 139,4 et un taux de positivité de 6,7 %, largement supérieurs aux moyennes départementales.

➤ **Situation des hôpitaux**

On dénombre actuellement 7 hospitalisations dont 2 en réanimation.

Les hôpitaux ne sont pas entrés en tension et les unités spécialisées « covid » ne seront réactivées qu'à compter d'un certain seuil en termes de nombre d'hospitalisations.

Deux décès sont survenus en septembre, ce qui porte le bilan du nombre de décès liés au Covid sur le département à 61.

➤ **Campagnes de dépistage**

L'Aude possède de bonnes capacités de dépistage, ces dernières ayant très fortement augmenté ces dernières semaines : de 400 tests/semaine à la mi-août, on est passé à 5 400 tests lors des 7 derniers jours.

Les résultats de ces tests sont délivrés très rapidement, en 24 à 48h maximum.

Depuis le 11 mai ce sont 1 300 cas positifs et 3 700 cas contacts qui ont été enregistrés par les services de la CPAM. En moyenne, on dénombre entre 2 et 4 cas contacts par cas détecté positif.

➤ **Établissements scolaires**

Aucune fermeture administrative d'écoles ou de classes n'a été prononcée jusqu'à ce jour. Seules 13 classes ont été suspendues temporairement suite à l'éviction des élèves dans le cadre de l'application du précédent protocole sanitaire. Depuis le 28 septembre, toutes les classes ont repris.

Environ 80 cas positifs ont été détectés dans les écoles (personnels ou élèves), sans situation de foyer.

➤ Rappel des mesures applicables

Textes réglementaires nationaux

10/07 : loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire : texte fondateur de toutes les mesures jusqu'au 30 octobre 2020

11/07 : décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

12/09 : décret n°2020-1128 du 12 septembre 2020 classant l'Aude en Zone de circulation active du virus (ZCA) : le placement « un siège sur deux » devient obligatoire dans les ERP
--

Textes réglementaires départementaux

31/08 : Arrêté préfectoral rendant le port du masque obligatoire pour les antennes des universités de Perpignan et de Montpellier

16/09 : Arrêté préfectoral prolongeant le port du masque obligatoire jusqu'au 30 octobre dans les cas suivants : à la Cité médiévale à Carcassonne, sur les marchés, brocantes et autres vide-greniers, et lors des rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique

28/09 : Arrêté préfectoral interdisant les rassemblements festifs de plus de 30 personnes dans les ERP.

La prise éventuelle d'arrêtés complémentaires interviendra en fonction de l'évolution de la situation sanitaire mais aussi du respect des mesures, constaté sur le terrain. Les décisions préfectorales se veulent les plus réactives et proportionnées possibles à la situation sanitaire.

➤ Contrôles

Des contrôles sont réalisés chaque semaine dans différents établissements (commerces, débits de boissons, restaurants, mais aussi activités sportives...). On note globalement un bon respect des mesures, avec une centaine de 100 PV établis et une dizaine de procédures de mises en demeure sur différents établissements.